

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	18	18

Date de la convocation :	Le 7 mai 2025
Date de publication électronique :	Le 11 juin 2025

**Séance du 15 mai 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze mai à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Catherine BASTIEN, Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Philippe BONTEMPS, Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-François DE SOUSA, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Grégory HUCHETTE, Christian HEDUY, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEBOEUF, Denis MESSIO, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Daniel GAGE représenté par Monsieur Jean-François DE SOUSA, Madame Nadine SANTUNE représenté par Madame Catherine BASTIEN, Monsieur Alain DENNEL représenté par Monsieur Philippe BONTEMPS, Monsieur Patrice CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Accord du SEZEO pour la prise de participation et apport en compte courant d'associé de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES de la SEML ÉNERGIES HAUTS-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1521-1 et suivants et L.1524-5 alinéa 15,

VU les statuts de la SEML OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES,

Considérant que le SEZEO dispose de 6 sièges au Conseil d'Administration de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES,

Le Président expose que la Société « ENERGIES HAUTS DE FRANCE » est une Société d'économie mixte locale créée en 2015 pour accompagner le développement des projets d'énergies renouvelables en Hauts-de-France.

Son actionnaire majoritaire est la Région Hauts de France.

La société a pour objet, uniquement sur le territoire de la région des Hauts-de-France, ou le territoire de toute personne publique qui pourrait se substituer à la région des Hauts-de-France, la réalisation de prestations de services, d'investissements et/ou de contributions aux capitaux propres en matières de projets d'énergie renouvelable, tels que les projets éoliens, géothermiques, d'hydroélectricité, solaires, thermiques ou photovoltaïques, de méthanisation, d'énergies fatales, incluant notamment :

- le développement et la promotion du recours aux énergies renouvelables en soutenant les porteurs de projets œuvrant dans ce sens et en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;
- la réalisation d'études, d'expertises ou de contre-expertises, de diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
- la capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à la production d'énergies renouvelables, en se constituant une expertise propre du fait de la complémentarité de ses actionnaires au regard de l'objet poursuivi par la Société;

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 060-200069292-20250611-202519-DE



Par délibération du 4 avril 2025, le Conseil d'Administration de la SEML ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE a arrêté le projet d'augmentation de capital social en numéraire avec maintien du droit de souscription préférentiel et le projet de modification des statuts de la société

Au regard du contexte, exposé au point précédent, il est proposé à la SEML OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES de donner son accord de principe afin d'entrer au capital de la SEML ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE en souscrivant à cette augmentation de capital à hauteur d'un maximum de 300 000 €.

Après avoir exposé le contexte de cette prise de participation, le Président invite les membres à débattre et à donner l'accord préalable à la SEML OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES pour sa prise de participation à la SEML ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

**AUTORISE** la prise de participation de la SEML OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES dans la SEML ENERGIES HAUTS-DE-FRANCE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le Président,  
Olivier FERREIRA